

LE PROGRAMME DE REFORME DU SECTEUR COTON DU MALI Mesures et état d'exécution

Communication de la délégation malienne au Forum Union Européenne Afrique sur le coton
Paris 05-06 juillet 2004

1. INTRODUCTION

La filière coton du Mali traverse une profonde crise depuis 1998. Celle-ci, comme les précédentes, a été déclenchée par la chute des cours mondiaux du coton¹. Une évaluation technique de la filière a confirmé le caractère structurel de la crise. De plus, avec la persistance de la chute des cours et des difficultés de gestion de la CMDT, la situation de la filière et notamment celle de la CMDT s'aggravaient de jour en jour. Le Gouvernement de la République du Mali a donc pris les décisions suivantes :

- L'octroi d'une importante assistance financière à la CMDT ;
- La création de la Mission de Restructuration du Secteur Coton, structure ad hoc placée sous l'autorité du premier Ministre, Chef du Gouvernement et dont la fonction est de conseiller le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de réforme du secteur coton ;
- L'adoption dudit programme de réforme sous la forme d'une Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC) sous tendu par un plan d'action.

Le plan d'action de la LPDSC est un ensemble de mesures visant à alléger et assainir la gestion de la CMDT et de la filière en vue de les préparer à la privatisation de la CMDT. La LPDSC a été adoptée par le Conseil des Ministres du 06 juin 2001. Le plan d'action de la LPDSC a été révisé à deux reprises: le 03 octobre 2001 pour réajuster certains délais et le 05 novembre 2003 pour prendre en compte les conclusions des études.

Le présent document a pour objet de présenter au Forum Union Européenne Afrique la situation des réformes de la filière coton. Il comprend quatre parties :

- a) La Mission de Restructuration du Secteur Coton, structure ad hoc chargée de la mise en œuvre du programme de réforme ;
- b) Le programme de réforme du secteur coton du Mali : la LPDSC et son Plan d'Action Actualisé ;
- c) L'état d'exécution du programme de réforme au **31 mai 2004** ;
- d) Les perspectives.

¹ ceux-ci sont en effet passés de 1 100 F CFA/kg en août 1997 à 590 F CFA/kg en décembre 1999 soit une chute de 46 % en moins de 30 mois.

2. LA MISSION DE RESTRUCTURATION DU SECTEUR COTON

La Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC) a été créée par le décret n°01-042/P-RM du 5 février 2001. La MRSC a pour mission d'élaborer, de coordonner et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme de réforme du secteur coton. Elle est placée sous l'autorité du Premier Ministre et est dirigée par un Chef de Mission.

La MRSC travaille en bonne intelligence avec les Départements Ministériels concernés par la réforme de la filière, les partenaires techniques et financiers et les producteurs et les institutions qui les encadrent.

3. PRESENTATION DU PROGRAMME DE REFORME

La MRSC a organisé en avril 2001 les Etats Généraux de la filière coton. Les conclusions de ce forum sont prises en compte dans le programme de réforme : la Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC).

La LPDSC définit les objectifs de la réforme, les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et les mesures à exécuter dans le cadre de ces stratégies.

3.1. Objectifs de la réforme du secteur coton

La réforme a pour objectifs de:

- a) maîtriser et de réduire les coûts de production du coton graine et de la fibre ;
- b) améliorer les rendements au champ ;
- c) dynamiser les Organisations de Producteurs (OP) par la création des Associations de Producteurs de Coton (APC) ;
- d) renforcer la participation du secteur privé, des producteurs et des collectivités décentralisées dans l'atteinte des objectifs de mission de service public dans le secteur ;
- e) accroître la contribution du secteur dans l'économie nationale ;
- f) contribuer à la lutte contre la pauvreté ;
- g) aboutir à une détermination des prix basés sur la libre négociation entre les agents.

3.2. Stratégies

- a) recentrage des activités de la CMDT autour du système coton
- b) meilleure participation des producteurs dans la gestion de la filière coton
- c) libéralisation des secteurs coton et oléagineux

3.3 Plan d'action de la LPDSC (daté d'octobre 2001)

a) réformes institutionnelles du secteur coton

- élaboration et mise en œuvre d'un plan de redressement financier de la CMDT : 2001-2002;
- démarrage de l'exécution du programme de recentrage de la CMDT autour du système coton : 2001-2002;
- mise en œuvre des mesures identifiées pour le renforcement des capacités des producteurs en gestion et organisation : fin décembre 2001;

- étude pour l'installation d'une société privée en zone OHVN : janvier 2002 ;
- étude sur les étapes et les options de libéralisation du secteur coton : fin mars 2002 ;
- adoption et mise en œuvre d'un mécanisme de détermination du prix aux producteurs du coton graine : avant fin décembre 2001 ;
- étude sur l'organisation future du conseil agricole en zone cotonnière : décembre 2001 ;
- mise en place par la CMDT d'un mécanisme concurrentiel de vente de coton fibre à l'exportation qui maximise les recettes ;
- privatisation de la CMDT à l'horizon 2005.

a) réforme institutionnelle du secteur oléagineux

- libéralisation du prix et de la commercialisation de la graine de coton, de l'huile et des tourteaux : juin 2001 ;
- privatisation de HUICOMA : avant juin 2002

b) promotion du secteur manufacturier national

c) mise en œuvre d'une campagne d'information sur les réformes

3.4 Plan d'Action Actualisé de la LPDSC (daté de novembre 2003)

Le Plan d'Action Actualisé de la LPDSC fixe le nouveau chronogramme du processus de réforme. Il prévoit la privatisation de la CMDT à l'horizon 2006 par sa scission en trois ou quatre sociétés cotonnières privées.

Le Plan d'Action Actualisé met l'accent sur les privatisations de la CMDT et de HUICOMA, les fonctions essentielles d'accompagnement du processus de libéralisation et le renforcement des capacités des producteurs dans le nouveau contexte.

4. ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME DE REFORME AU 31 MAI 2004

Au 31 mai 2004, l'état d'exécution du programme de réforme se présente comme suit :

4.1. Point des études

Comme indiqué ci-dessus la plupart des études préalables prévues par la LPDSC ont été achevées en 2002. L'étude pour la mise en place de l'interprofession du coton au Mali, identifiée dans le cadre du PASE (Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zone Cotonnière, financé par l'AFD) est au stade du rapport provisoire.

4.2. Activités en cours

a) Recentrage des activités de la CMDT autour du système coton

- Le plan de désengagement de la CMDT des missions de service public a été adopté par le Gouvernement le 30 avril 2002.

- Le conseil agricole va être externalisé sur la base des résultats des tests que mène actuellement la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR) du Ministère de l'Agriculture.
- Dans le cadre de l'ajustement des effectifs, 595 agents de la CMDT ont été licenciés en mai 2003.

b) Installation d'une société cotonnière privée en zone OHVN/Kita

L'appel d'offres lancé le 30 septembre 2002 pour l'acquisition des usines d'égrenage de Bamako, Ouélessébougou et Kita. L'installation d'une société privée pour gérer ces usines devait servir de test. L'appel d'offres ayant été déclaré infructueux le 12 juin 2003, le Gouvernement a décidé de procéder à la privatisation de la CMDT en une seule procédure.

c) Expertise et évaluation des immobilisations corporelles et des stocks de la CMDT

Les conclusions de l'étude ont été prises en compte dans la réévaluation des actifs dont le rapport a été adopté par le Conseil d'Administration de la CMDT en sa séance du 29 septembre 2003.

d) Conseil/assistance pour la privatisation de HUICOMA

L'appel d'offres pour la privatisation de HUICOMA par vente d'actions en un seul lot, représentant 84,13% du capital de HUICOMA a été lancé le 6 décembre 2002. Les négociations n'ayant pas abouti avec l'adjudicataire provisoire, l'appel d'offres a été déclaré infructueux le 29 mars 2004.

e) Conseil/assistance pour la privatisation de la CMDT

La privatisation de la CMDT se fera vente d'actifs en vue de l'installation de trois ou quatre sociétés dans la zone cotonnière actuelle. Le Gouvernement a décidé de recourir aux services d'une banque d'affaires pour l'assister dans le processus de privatisation. Des discussions sont en cours avec la Société Financière Internationale (SFI), filiale du Groupe de la Banque Mondiale, pressentie pour cette mission, sur les conditions de son intervention éventuelle.

f) Etude pour la mise en place de l'interprofession du coton au Mali

Cette étude a été identifiée dans le cadre de la mise en œuvre du PASE. Pour cette phase de mise en œuvre des réformes, la MRSC estime que la réalisation de l'étude et la mise en place effective de l'interprofession sont prioritaires. Le rapport provisoire de l'étude a été présenté au comité de pilotage des études le 2 juin 2004.

g) Appui à la finalisation du plan de redressement financier de la CMDT

Un plan d'affaires pour la période intérimaire 2004-2006 (d'avant privatisation) a été présenté au Conseil d'Administration de la CMDT le 18 février 2004. Il prend en compte les dispositions du plan de redressement financier de la CMDT auquel, finalement il se substitue.

h) Mécanisme de détermination du prix du coton graine aux producteurs

En application du mécanisme adopté, la séance de négociation du prix au producteur pour la campagne 2004/2005 a eu lieu du 27 au 29 avril 2004 à Bamako. En cette occasion, les parties ont convenu de fixer le prix du coton graine de 1^{er} choix à **210 FCFA/kg** pour la campagne 2004/2005

Le problème qui reste entier est la mise en place d'un fonds de stabilisation au niveau des producteurs.

i) Programme de renforcement des capacités des producteurs

Le programme de réforme prévoit à terme d'importantes responsabilités pour les producteurs : négociation du prix au producteur, gestion de l'approvisionnement en intrants, participation au capital et donc à la gestion des sociétés cotonnières, etc. Pour les préparer à ces responsabilités, un important programme d'appui dont la première étape est la mise en place d'organisations de producteurs jouissant de la personnalité juridique est en cours d'élaboration au niveau de l'APCAM (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali) avec l'appui du PASE.

j) Exploitation des résultats des études et élaboration d'un plan d'action agrégé

Pour l'exploitation des conclusions et recommandations des études réalisées, des dispositions sont prises pour l'élaboration d'un plan d'actions agrégé et cohérent qui intègre les plans d'actions spécifiques de toutes les études après leur mise en cohérence.

Ce plan d'action unique sera à la phase opérationnelle de la Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton, le document de référence pour la poursuite des réformes du secteur coton.

5. APPUI SOLLICITÉ

Le Gouvernement de la République du Mali sollicite l'appui des partenaires au développement dans les domaines suivants :

- L'amélioration de la productivité des exploitations cotonnières et de leur taux d'équipement (appui programme) ;
- L'amélioration de la qualité du coton (appui programme) ;
- le renforcement des capacités des producteurs et le renforcement de la structuration du monde rural (appui programme) ;
- l'entretien, la réhabilitation et l'ouverture des pistes rurales (appui budgétaire),
- le renforcement des capacités du secteur privé dans le domaine des transports (appui programme) ;
- l'abondement initial du fonds de stabilisation des producteurs (appui budgétaire) ;
- la création d'une bourse sous-régionale de coton (appui programme) ;
- la mise en place d'un fonds de soutien pour compenser les pertes induites par les subventions et les fluctuations des cours (appui budgétaire) ;
- la formation et l'assistance technique dans le domaine du fonctionnement du marché mondial et des techniques de couverture face aux fluctuations des cours mondiaux (appui programme) ;
- la réalisation d'études complémentaires, notamment sur le mécanisme de fixation du prix aux producteurs (appui budgétaire) ;
- la procédure de privatisation de la CMDT et de HUICOMA notamment la prise en charge des prestations des banques d'affaires (appui budgétaire) ;
- la mise en place de l'interprofession (appui programme) ;
- le fonctionnement de la MRSC (appui budgétaire) ;
- le soutien aux investissements de développement des industries de transformation (appui budgétaire) ;

- la mise en place d'un marché sous-régional d'intrants agricoles (appui programme);
- le développement des infrastructures clés (énergie, routes d'accès aux différents ports etc.) (appui budgétaire).

6. PERSPECTIVES

Finally, les priorités dans le futur immédiat portent sur :

- La mise en place du fonds de stabilisation des producteurs;
- La résolution des difficultés liées au désengagement de la CMDT de l'ouverture et de la réhabilitation des pistes ;
- Le désengagement progressif de la CMDT du transport du coton graine;
- Le désengagement progressif de la CMDT de la gestion de l'approvisionnement en intrants ;
- Le démarrage de la mission d'élaboration du plan d'action agrégé ;
- Les négociations avec la SFI en vue du démarrage de sa mission d'appui/conseil pour la privatisation de la CMDT ;
- L'élaboration d'un appel d'offres restreint pour la privatisation de HUICOMA;
- L'appui au programme de renforcement des capacités des producteurs ;
- La mise en place de l'interprofession

7. ANNEXES

7.1 Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC)

7.2 Plan d'Action Actualisé de la LPDSC